

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION  
DES ESPACES AGRICOLES (CDCEA)

Procès verbal de la réunion du 5 juillet 2011

La commission départementale de consommation des espaces agricoles s'est réunie le 5 juillet dernier à 9 heures à la direction départementale des territoires de l'Oise, sous la présidence Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental adjoint des territoires, représentant le préfet de l'Oise, afin d'examiner les points suivants de l'ordre du jour :

- L'approbation des procès verbaux des commissions des 27 mai et 14 juin 2011,
- Examen de la carte communale de Dargies,
- Présentation de la fiche de procédure PLU,
- Examen du projet de PLU de Rouvres-en-multien,
- Questions diverses.

L'administration était représentée par les personnes suivantes :

- ✓ M. LATAPIE-BAYROO, représentant le préfet,
- ✓ Mme Sylvie PIERRARD, chef du service de l'économie agricole, représentant le DDT

Les membres de la CDCEA présents :

- ✓ M. Roger MENN, maire de Liancourt
- ✓ M. Jacques PINSSON, président de la communauté de communes La ruraloise,
- ✓ M. Didier BOUILLANT, représentant la chambre d'agriculture,
- ✓ M. Hervé ANCELLIN, représentant de la FDSEAO,
- ✓ M. Jean- Claude DESESQUELLES, président de la coordination rurale de l'Oise,
- ✓ M. Denis PYPE, représentant de la fédération départementale des chasseurs de l'Oise,
- ✓ M. Philippe CHOPPIN de JANVRY, Vice-président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Oise,

Les membres associés :

- ✓ M. Michel DUBERT, représentant le ROSO,
- ✓ M. Sylvain VERLUYS, président du comité technique local de la SAFER,
- ✓ Mme Marianne VERBEKE, Chambre d'agriculture de l'Oise-Service foncier-aménagement,

Etaient également présents :

- ✓ Mme Fabienne CLAIRVILLE, DDT-SAUE Chef du service p.i
- ✓ Mme Sandrine DRETZ, DDT-SAUE, chargée de l'instruction des dossiers,
- ✓ M. Jean-François CHARLEY, DDT-SAUE, chargé de l'instruction des dossiers,
- ✓ M. Christian FABREGUE, DDT-SEA, secrétariat de la commission.
- ✓ Le président ouvre la séance et s'assure que le quorum est atteint. Il est fixé à 7 (article 7 du règlement intérieur), 10 membres sont présents (cf feuille de présence ci-jointe) ou représentés : M. SUDUCA donne mandat à M. PYPE, qui l'accepte. Neuf membres sont porteurs de vote. M. CHOPPIN de JANVRY, représentant le syndicat départemental de la propriété privée rurale de l'Oise ne figure pas sur l'arrêté du 12 mai 2011. Sa participation au vote ainsi que celle des

